

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/257/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant l’organisation de la Fête des voisins le Vendredi 29 mai 2026.
Considérant que dans l’intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d’éviter et de prévenir tous accidents et d’assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Vendredi 29 mai 2026 de 19h00 à 2h00

Article 1^{er} : Interdiction de stationner sur le petit parking qui se situe du N°15 au N°25 rue du Docteur Laënnec, afin d’y installer des tables.

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et le Directeur Général des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-neuf mai deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d’Eu



Mairie d’EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

